



Lettre d'information des Anciens Elèves de Vaugirard- Louis Lumière

Newsletter
en ligne sur
www.aevll.org

N° 3

octobre 2002



édito

enfin réunis...

Chers amis "anciens" et chers professionnels de l'image et du son,

Il est bon par moment de pouvoir communiquer avec le papier, mais c'est un moyen de communication qui coûte cher pour une association comme la notre qui ne reçoit pas de subvention. Cette année nous mettons donc le paquet avec un 8 pages quadri et ce grâce à nos partenaires (CININTER, BOGARD, PANAVISION ALGA, INA FORMATION et le SATIS) qui par leur soutien nous donnent les moyens de cette parution.

Le SATIS ouvre ses portes du 22 au 24 octobre prochain. Cette réunion annuelle incontournable des professionnels de la vidéo, du cinéma, du son, voit cette année les photographes nous rejoindre avec l'arrivée de la photo numérique au Salon. Donc la famille est au complet.

Cette année vous pourrez nous retrouver sur le stand G77 que nous avons le plaisir de partager avec l'Ecole. Notre pot de l'amitié aura lieu sur le stand le mercredi 23 octobre de 18h à 21h, où nous vous y attendons très nombreux ainsi que les élèves de l'Ecole.

Nous remercions Jacques ARLANDIS, Directeur de l'Ecole pour sa contribution à cette lettre d'information. Il nous fait part de son constat sur le numérique lié à nos métiers de l'audio, du visuel, de l'audiovisuel, de la captation à la diffusion et de sa vision sur l'avenir de l'Ecole à une échéance de 5 ans, fin de sa mandature. Je vous invite à lire attentivement cet article.

Le 18 septembre l'AEVLL était présente à l'ENSL tout l'après-midi, conviée par Monsieur Jacques ARLANDIS pour participer aux réunions élèves - professeurs - direction, destinées à l'accueil des élèves sur les 3 années du cursus. Ce fut un échange très positif et l'association a pu enfin affirmer sa présence, et jouer son rôle d'accompagnateur professionnel auprès des élèves. A la fin de ces différentes réunions l'AEVLL a organisé un pot. Plus de cent élèves étaient présents accompagnés de leurs professeurs et de la Direction de l'Ecole. Ce fût pour nous une rencontre formidable et porteuse de tous les espoirs.

Nous tenons à remercier les anciens des dix dernières promos qui ont, avant et pendant l'été, accueilli au téléphone très gentiment les membres du comité directeur de l'AEVLL chargés, en partenariat avec la Direction de l'Ecole, de recueillir leurs nouvelles coordonnées en vue d'un sondage qui a pour objet de mettre en place une cartographie des trajectoires professionnelles. Pour ceux concernés par ce sondage et qui sont reliés à Internet, nous vous encourageons à remplir le questionnaire que vous pourrez trouver sur le site l'ENSL (www.ens-louis-lumiere.fr) et sur le site de l'AEVLL (www.aevll.org). Pour les anciens qui n'ont pas d'e-mail, un questionnaire papier leur sera envoyé. Merci de votre aide sur cette deuxième phase de l'opération.

Le site Internet de l'association (www.aevll.org) est en pleine croissance puisque nous avons plus que doublé le nombre de visiteurs par mois. Aujourd'hui nous en sommes à environ 8000 visiteurs/mois contre 4000 il y a un an et nous estimons à cette époque que nous étions allés au-delà de nos espérances. Ce site est surveillé de près car nous savons à quel point ce support de communication est important pour nous tous ainsi que la News Letter mensuelle.

Notre prochaine Assemblée Générale se

tiendra à l'Ecole le mercredi 15 janvier 2003. Une conférence projection est prévue de 17h30 à 19h30 dans la salle de projection puis sera suivie de l'Assemblée Générale de l'AEVLL de 19h30 à 20h30. Les élèves de l'Ecole sont chaleureusement conviés à cet événement. Pour ceux qui le souhaitent un dîner clôturera cette réunion.

Chers amis " anciens " comme vous pouvez vous en rendre compte votre association bouge. Cette ouverture que nous offre Jacques ARLANDIS Directeur de l'ENSL va enfin nous permettre de jouer notre rôle d'association d'anciens auprès des élèves. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette orientation.

Attendez-vous donc à être contactés pour quelques rencontres d'échanges d'expériences...

Encarté dans cette lettre vous trouverez un appel de cotisation, si vous ne l'avez déjà fait n'hésitez pas à le remplir et à nous le renvoyer avec votre cotisation, elle sera bienvenue.

Confraternellement
Gilles FLOURENS
president@aeavl.org

Sommaire

Editorial..... page 1

EXCLUSIF PAGE 2 :

**Tradition et innovation par
Jacques Arlandis,
nouveau Directeur de l'Ecole**

Brèves..... page 3

Juridique..... page 4

Les enjeux de la
Cyberpresse..... page 5

Hommage à

Jean Harnois..... page 5

Communiqué de RSF..... page 6

Communiqué de

la SAIF..... page 6

Conférences du

SATIS 2002..... page 7

Exposition "Corpus

Christi"..... page 7

SATIS 2002..... page 8

L'École Nationale Supérieure Louis Lumière

Jacques Arlandis

Directeur de l'École Nationale Supérieure Louis Lumière



Ils auraient pu s'appeler abat-jour...

Sous l'effet de la diffusion des technologies numériques et de la mise en réseau des acteurs socio-économiques, une économie nouvelle se met peu à peu en place.

La technique avait permis de lier progressivement les contenus à un produit manufacturé : l'imprimerie, le disque, le cinéma et la vidéo, ont chacun dans leur domaine, favorisé une diffusion très large des contenus en changeant les ordres de grandeur des coûts pour le consommateur final. La numérisation, la mise en réseau, la réduction des coûts de traitement et de transport de l'information, libère peu à peu l'information de ses supports physiques, tandis que se renforce une segmentation entre produits culturels très ciblés et produits culturels de très large diffusion.

Parallèlement à cette logique marchande, se développe tout un pan d'activité, proche de l'institutionnel, qui conserve une touche particulière. Notons enfin que ces activités conservent toute leur dimension culturelle et symbolique, justifiant des politiques de régulation et de soutien qui interagiront encore de nombreuses années avec le mode marchand (marché, audience..).

Sur cette toile de fond, on assistera vraisemblablement à un déplacement de valeur ajoutée vers la création et la recherche, au détriment de la diffusion et la distribution.

Métiers et savoir-faire : de profondes mutations

Le numérique est ainsi un thème transversal car il intéresse tous les métiers, tous les secteurs et toutes les industries, et vertical car les répercussions sur un même métier se situent à plusieurs niveaux. Mais le prisme du numérique est insuffisant pour

caractériser l'évolution des savoir-faire.

Les grandes fonctions (réalisation, prise de vue, production sonore...) s'enrichissent et se complexifient au point d'évoluer dans leur conception même, puisqu'il s'agit désormais de "penser" l'image ou le son en intégrant cette nouvelle donne.

La professionnalisation du management de projet devient un enjeu à part entière sur des productions où les intervenants sont plus nombreux et où l'informatique devient incontournable. Les nouveaux managers de l'audiovisuel devront tout à la fois faire preuve d'excellentes capacités relationnelles et d'animation d'équipes, d'une bonne maîtrise de l'outil, de compréhension du processus général et d'une excellente culture artistique, économique et technique.

Pour les industries constituant le cœur de métier de notre école, la pratique des savoir-faire "classiques" change donc, les professionnels devant s'adapter à de

nouvelles interfaces, de nouvelles machines, à une nouvelle organisation du travail.

Pour les nouvelles industries de la convergence, savoir-faire classiques peuvent trouver des applications concrètes ; on assiste également à l'émergence de nouveaux métiers à forte valeur ajoutée se caractérisant par l'intégration des fonctions, la nécessité là encore d'une excellente culture artistique, de la maîtrise technique et de la capacité à manager. Pour des activités comme les chaînes d'informations en continu où la valeur ajoutée des métiers comme le montage sera faible, la tendance, déjà effective, à faire tenir les fonctions de rédacteur et de monteur par la même personne n'ira qu'en se renforçant. Le développement d'une réelle polyvalence, semble inéluctable. Cette nécessité de disposer de compétences transversales se développera sans doute dans toutes les filières.



Accueil des élèves le 18 septembre 2002 par l'ENSL et par l'AEVLL

Une offre de formation initiale en forte croissance mais relativement éparpillée

Un relatif foisonnement de formations de tous niveaux est à l'œuvre : du CAP au diplôme d'ingénieur en passant par le troisième cycle, de la simple attestation jusqu'au diplôme d'Etat ; de toutes durées : de quelques heures à plusieurs années ; de toute nature : des plus généralistes aux plus professionnelles.

Les diplômes d'Etat restent minoritaires, même si on y ajoute, les titres et diplômes homologués. En effet, plus de la moitié des organismes de formation sont des établissements privés car il existe beaucoup de formations courtes : les formations audiovisuelles, techniques et artistiques ne correspondent pas à un secteur traditionnel de l'enseignement public, elles datent pour la plupart des années 80 ; la tendance est à l'atténuation des frontières entre formation initiale et formation continue avec des modules de formation de plusieurs mois.

Dans l'enseignement supérieur, les questions audiovisuelles et photographiques sont traitées par environ 160 formations aussi variées que l'histoire de l'art, la communication, la gestion culturelle, le multimédia, le traitement des images et du signal, les technologies de l'information et de la communication...

Deux tendances toutefois sont notables : l'évolution du marché des nouvelles technologies de l'information et de la communication montre un besoin en compétences pluridisciplinaires liées à la communication (visuelle et audiovisuelle) et à son développement informatique (programmation

multimédia, réseaux) dans le cadre de formations de tous niveaux ; les savoir faire traditionnels de l'image et du son restent sujets à une demande significative.

"Ils auraient pu s'appeler abat-jour, mais ils s'appelaient lumière"

Face à ces évolutions, qui pèsent et pèseront sur la qualité et la facilité de l'insertion professionnelle de ses diplômés, l'école Louis-Lumière se doit de faire évoluer son offre de formation en valorisant au mieux ses atouts que sont le statut de grande école, sa proximité avec le milieu professionnel, la qualité de ses étudiants et la solidité de son enseignement. Trois axes peuvent fonder notre doctrine :

- Affirmer notre statut d'école nationale supérieure, pour se positionner de façon claire dans le concert des formations existantes,
- Valoriser notre capacité d'insertion professionnelle, pour ajuster nos partis pris pédagogiques aux exigences des métiers,
- Être dans le mouvement, pour interpréter et intégrer à notre pratique, les évolutions économiques, techniques et artistiques qui secouent les industries culturelles ainsi que les exigences des politiques éducatives dans un environnement européen.

Affirmer notre statut, c'est rechercher l'excellence de l'enseignement, la justesse du concours comme outil de sélection. En tant qu'école publique supérieure, financièrement accessible à tous, il ne s'agit pas de jouer la carte de l'élitisme, mais bien celle de l'excellence.

Celle-ci s'obtiendra par la pertinence de notre projet pédagogique et notre capacité à attirer et/ou conserver dans notre enseignement les meilleurs talents académiques et professionnels.

Valoriser notre capacité d'insertion professionnelle exigera d'associer les professionnels à la définition de nos options pédagogiques, à favoriser dès l'école, les pratiques de compagnonnage dont la profession garde encore la vertu ; encourager la solidarité des anciens à l'égard des promotions sortantes. Il s'agira plus généralement de renforcer et diversifier le nombre, la nature et les lieux de partage d'expérience entre l'Ecole, ses élèves, ses enseignants, et les professionnels des métiers auxquels nous formons et formerons.

Être dans le mouvement, c'est favoriser la création, la recherche, la diffusion des savoir-faire de l'école ; c'est aussi accepter de s'exposer davantage. C'est enfin affirmer un rôle certain de rayonnement culturel au plan national, européen et international.

Les attentes des élèves, actuels et anciens, celles des enseignants, les besoins de notre environnement professionnel, présents et futurs, la trajectoire de l'école, convergent vers l'affirmation d'une volonté de développement pour Louis-Lumière. Associer le meilleur de la tradition et de l'innovation, entrelacer technique et esthétique, développer recherche et création, faire évoluer notre projet à l'aune de la nouvelle donne socio-économique, sont les repères essentiels que je propose pour assurer la réussite du mandat qui m'a été confié. ■

brèves

■ Une institution du cinéma s'installera au 51, rue de Bercy

Le ministre de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, a chargé, vendredi 6 septembre, Serge Toubiana, ancien directeur des "Cahiers du cinéma", d'une "mission d'expertise sur la politique patrimoniale française en matière cinématographique".

Source : Le Monde.fr

■ 25,6 millions d'abonnés ADSL dans le monde

La France, avec 0,73 million d'abonnés,

se hisse en septième position au classement mondial de l'ADSL. En tête, la Corée du Sud et ses 5,73 millions d'abonnés.

Source : Le Journal du Net

■ Sony met un disque dur de 10 Go dans un autoradio

Le géant nippon commercialisera à l'automne en France, un autoradio disposant d'un disque dur intégré de 10 Go. De quoi stocker et écouter plus de 165 heures de musique numérique dans sa voiture.

Source : ZDNet

■ Photographie.com et les Taxi G7 organisent un Grand Concours du 10 septembre au 20 novembre 2002

Une Smart, des voyages, des abonnements radio et des courses de taxi à gagner ! Pour participer au concours, il suffit d'envoyer votre photographie sur le thème suivant : "Paris Taxi Solidarité". Ce concours s'adresse aux chauffeurs de taxis, aux photographes amateurs et aux photographes professionnels.

Source : Photographie.com

Vous avez dit sociétés de perception et de répartition de droits ?

A l'auteur, photographe, qui constate avec amertume qu'il n'est plus en mesure de contrôler seul l'utilisation de ses œuvres et de faire respecter ses droits d'auteur, il est souvent conseillé de devenir membre d'une société de perception et de répartition de droits d'auteur.

L'exploitation des œuvres via Internet est devenue planétaire, et les techniques permettant une copie de qualité en toute impunité sont de plus en plus performantes et de moins en moins onéreuses.

Les auteurs d'images fixes ont sans aucun doute été les premières victimes de l'utilisation illicite des œuvres à partir du réseau Internet.

C'est ainsi qu'au photographe, on présentera la possibilité de devenir membre de sociétés comme l'ADAGP, la SACD, la SAIF ou la SCAM.

Autant de sigles, autant de sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur des photographes, qui devraient lui permettre, de contrôler efficacement l'utilisation de ses œuvres et de percevoir les rémunérations auxquelles il est légitimement en droit de prétendre.

Si le conseil est sans aucun doute judicieux, il n'en reste pas moins que le photographe peut légitimement souhaiter connaître, **les modalités de constitution et de fonctionnement de ces sociétés, ainsi que les droits et obligations qui sont les siennes dès lors qu'il en devient membre ou plus exactement associé.**

S'agissant du cadre légal, les sociétés de perception et de répartition de droits d'auteur, tout comme celles de perception et de répartition de droits voisins concernant les artistes interprètes et les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, sont régies par les dispositions des articles L 321-1 à L 321-13 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Le législateur régit ainsi les modalités de création, et certains aspects de la vie sociale de ces sociétés, en aménageant un étroit contrôle du ministre chargé de la culture et d'une " commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits ".

En substance, les sociétés de perception et de répartition de droits d'auteurs, dont les associés "doivent être des auteurs", ou parfois également des éditeurs musicaux comme dans le cas de la SACEM, sont "constituées sous forme de sociétés civiles".

Avant la constitution de ces sociétés, les projets de statuts et de règlements généraux doivent être soumis au ministre chargé de la culture qui dans un délai d'un mois peut "saisir le tribunal de grande instance au cas où des motifs réels et sérieux s'opposeraient à la constitution d'une de ces sociétés".

Une fois la société constituée, le ministre

chargé de la culture ainsi qu'une "commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits" exerce un contrôle sur l'activité de ces sociétés.

Ce contrôle porte sur, les modifications des statuts et les règles de répartition de droits, ainsi que sur les comptes annuels, les conditions de perception et de répartition des droits, les associés-auteurs se voyant également conférer un droit de contrôle sur la gestion de ces sociétés.

Par ailleurs, les sociétés de perception et de répartition de droits, sont tenues d'affecter une partie des sommes qu'elles perçoivent à des "actions d'aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formations des artistes".

Concernant, les droits et obligations de l'associé d'une société de perception et de répartition de droits d'auteurs, le photographe qui envisage de devenir associé de sociétés comme l'ADAGP, la SACD, la SAIF ou la SCAM, ce qui n'est nullement une obligation, doit avant de faire son choix et de s'engager, lire attentivement les statuts et règlement généraux de ces différentes sociétés.

Ce sont en effet les termes de ces statuts et règlements généraux qui fixent les droits et obligations des associés.

Si le propos n'est pas aujourd'hui de se livrer à un examen des statuts et règlements généraux des différentes sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur des photographes, il n'en reste pas moins que certaines lignes directrices existent.

D'une façon générale, l'associé d'une société de perception et de répartition de droits apporte à cette société, tout ou partie du monopole d'exploitation que le législateur français confère aux auteurs : le droit d'autoriser ou d'interdire la reproduction et/ou la représentation de tout ou partie de ses œuvres pour tout ou partie des modes d'exploitation envisageables.

Très fréquemment, l'auteur apporte ce monopole d'exploitation à cette société, à titre exclusif et pour l'ensemble des œuvres qu'il va créer tant qu'il en sera associé.

Ainsi, l'auteur doit comprendre qu'en devenant associé d'une société de perception et de répartition de droits, il aliène tout ou partie de la liberté qui est la sienne, de choisir seul, les autorisations et les interdictions d'utilisation de ses œuvres qu'il entend donner.

Dans la limite de l'apport consenti à la société de perception et de répartition de droits, l'auteur ne peut plus consentir de cession de ses droits à des tiers, ou interdire des utilisations de son œuvre autorisées par cette société.

Dès lors qu'un utilisateur potentiel de ses œuvres le sollicite directement pour une cession de ses droits d'exploitation, l'auteur doit, s'il s'agit de droits d'exploitation apportés à la société dont il est associé, informer cet utilisateur qu'il doit se mettre en rapport avec

cette société.

Bien évidemment, la société d'auteur qui consent des autorisations d'exploitation, doit veiller au respect du droit moral de ses associés, droit moral qu'au demeurant elle ne peut se voir apporter par l'auteur, puisque ce droit est " inaliénable " en application des dispositions de l'article L 121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

La contrepartie de cette aliénation du droit de l'auteur d'exercer seul son monopole d'exploitation, emporte bien évidemment des obligations à l'égard de l'auteur, pour la société de perception et de répartition de droits.

Cette société doit gérer au mieux les intérêts de l'auteur, en administrant son monopole d'exploitation.

La société de perception et de répartition de droits consent les autorisations d'exploitation aux utilisateurs selon des barèmes préétablis, recouvre les rémunérations correspondantes, les reverse aux auteurs après déduction de ses frais de gestion, et assure un contrôle de l'utilisation des œuvres de ses associés pour engager des actions en cas d'utilisation sans autorisation.

Les sociétés de perception et de répartition de droits sont habilitées, à faire constater les utilisations sans autorisation des œuvres de leurs associés, par des agents assermentés qu'elles désignent et dont les constatations font foi devant les tribunaux jusqu'à inscription de faux, et à engager des actions devant les juridictions pour la défense des intérêts de leurs associés dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférées par leurs statuts.

Bien évidemment, plus le réseau de la société sur le territoire français est dense et étendu, plus le contrôle de l'utilisation des œuvres de ses associés est efficace.

En ce sens et parallèlement, plus les accords de réciprocité avec des sociétés de perception et de répartition de droits étrangères sont nombreux, plus le contrôle de l'utilisation des œuvres des associés à l'étranger est efficace.

Les sociétés de perception et de répartition de droits, ne pouvant disposer d'implantation dans le monde entier sauf à accroître de façon démesurée leurs frais de gestion, passent des accords de réciprocité avec les sociétés étrangères, chacune des parties à l'accord percevant dans son pays pour le compte de la société étrangère, les rémunérations liées à l'exploitation des œuvres étrangères.

Par ailleurs, ces sociétés proposent à leurs associés des formules d'assistance et de conseils au regard de l'exploitation de leurs droits.

Ainsi, il appartient à l'auteur de choisir la société de perception et de répartition de droits dont il entend être associé, certains ayants droit d'auteurs célèbres dans le domaine des arts graphiques et plastiques ayant préféré créer leur propre structure...

Guy LAMBOT
(Avocat au Barreau de PARIS)

Nombre de professionnels négligent trop souvent les aspects juridiques de nos professions et se trouvent entraînés dans des problèmes -voire des procès- pouvant être lourds de conséquence.

D'autres, conscients de la nécessité d'être au courant des lois (nul n'est censé l'ignorer...), se perdent dans les méandres et la complexité des textes.

Certains enfin, par méconnaissance, perdent de précieux revenus en n'exploitant pas leurs droits... d'auteur(s).

Le Comité Directeur de l'AEVLL a pris un accord avec Maître Guy LAMBOT, Avocat au Barreau de Paris, spécialisé et passionné de ces questions de droit(s) qui, désormais, gère cette importante rubrique juridique.

LES ENJEUX DE LA CYBERPRESSE



Bref historique de la presse écrite

L'invention de l'imprimerie remonte à Gutenberg, vers 1440. L'année 1631 est considérée comme le début authentique de la presse écrite en France, avec la Gazette de Théophraste Renaudot. Au menu : censure et propagande de la monarchie.

En 1789, la Révolution proclame la liberté de la presse et provoque la multiplication des titres (60 périodiques en 1788, plus de 500 en 1792).

Mais la presse ne devient populaire qu'en 1863 avec le lancement du Petit Journal dont le tirage atteint le record de 300.000 exemplaires en 1869. Avec la loi de 1881 - toujours en vigueur aujourd'hui - la presse française devient la plus libre et la plus forte du monde : Le Petit Parisien atteint les 1,5 millions d'exemplaires quotidiens en 1914.

Les deux conflits mondiaux mettront un coup d'arrêt à cette expansion, coup d'arrêt lié aux compromissions des journaux avec les pouvoirs successifs. Les lecteurs perdent une partie de la confiance qu'ils y accordaient. A de rares exceptions près comme Libération, les quotidiens édités en France -en nombre comme en tirage moyen- ne cessent de diminuer depuis 1892, et de manière plus importante depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale.

Ce phénomène est très différent aux Etats-Unis où à population égale on trouve un choix de titres 5 à 10 fois plus important, équivalent à la production française de 1901.

La baisse de l'activité est cependant contrastée, elle mélange le faste -par l'argent que certains gagnent malgré tout- et la sclérose -par une tendance générale à l'immobilisme technologique-.

A l'aube de l'ère Internet, l'environnement médiatique est déjà en mutation :

Février 1979 : lancement du programme Minitel, véritables prémices des services web en France

Été 1981 : légalisation des radios locales privées

Novembre 1982 : lancement du programme

de télévision par câble

Printemps 1984 : autorisation de diffuser de la publicité sur les radios locales privées

Années 1980 : lancements de Canal+ et autres chaînes de télévision privées, et privatisation de TF1 qui s'approprie de nouveaux segments de budgets publicitaires jusque là réservés à la presse écrite.

On estime aujourd'hui à 120.000 le nombre de personnes employées en presse écrite en France, pour 31.000 journalistes professionnels titulaires d'une carte de presse.

La presse en ligne :

Dès avant la presse en ligne, de nombreux scientifiques échangeaient des messages sur les réseaux. L'arrivée de la presse en ligne est liée à la vulgarisation de ces techniques.

Dès la généralisation du protocole http en 1993, on a vu surgir un florilège de publications électroniques.

La télévision numérique, imminente, devrait également apporter son lot de révolutions culturelles, technologiques et sociales.

Données fondamentales propres à tous les systèmes de presse :

Au 19ème siècle, le problème des journalistes était celui de la rareté de l'information. Aujourd'hui, la rareté s'est transformée en trop plein. La problématique est de choisir ce qui a du sens et de filtrer ce qui n'est pas utile.

Le lien entre information, opinion publique et gouvernement est établi de longue date.

Pour Machiavel, "il est important de mériter l'affection du peuple, car l'opinion populaire est la plus puissante". Pour Pascal, "l'opinion publique est la reine du monde". Ce lien est renforcé par le suffrage universel et la presse de masse. Le gouvernement du peuple suppose le contrôle permanent de l'exercice du gouvernement, et la presse est le relais entre gouvernants et gouvernés.

De tous temps, l'information a été le fruit d'un savant équilibre entre différents groupes de pression potentiels :

- Le pouvoir et les institutions
- Les puissances d'argent
- Les annonceurs
- Les lecteurs

Une information libre suppose la liberté de la presse, ce qui est contradictoire avec le principe de libre jeu des marchés.

Deux mots-clés dominent cet univers : pression et connivence. Pression à des degrés variables selon les cas de figure. Connivence car les hommes de pouvoir et des médias ont besoin de se connaître mutuellement, situation renforcée par leurs origines communes : 60% des journalistes parisiens sont fils de cadres supérieurs, d'industriels ou de membres de professions libérales, 10% fils d'ouvriers ou d'employés.

La célèbre "Affaire Mazarine" est en ce domaine une remarquable histoire d'auto-censure collective.

Quel que soit le niveau de diffusion de l'information, du plus local au plus international, la valeur de l'information est liée aux délais de diffusion. Une éventualité de seulement 24 heures fait parfois perdre la totalité de l'intérêt du produit -dans le cas des scoops, notamment-. La volonté de "ne pas choquer, ne pas heurter les dispositions d'esprit de la majorité du public" croît avec l'audience, qu'elle soit réelle ou supposée telle. La particularité de cette industrie est qu'elle vit simultanément sur trois modèles économiques :

- La recette sur les ventes proprement dites, directes (par abonnements) ou indirectes (kiosques) aux lecteurs.
- La recette sur la diffusion de publicités, qui est fonction de son "capital-lecteurs" à savoir l'étendue et la qualité du lectorat.
- Les subventions dans un certain nombre de cas de publications de type associatif, municipal, professionnel, privé ou même semi-publicitaire.

Du fait de l'externalisation d'une grande partie des services (impression, routage, réseaux dans le cas de la cyberpresse) le faible coût des structures minimum a toujours été une caractéristique de l'activité : la matière première -l'information- est au départ totalement gratuite. Par contre, chaque parution est un prototype dont personne ne sait dire exactement quel succès il va rencontrer (d'où un grand nombre d'invendus, jusqu'à 40% en presse écrite).

On observe que le journalisme est devenu une composante de plus en plus petite au sein d'un univers médiatique de plus en plus important. Les systèmes de communication numérique défont les pratiques journalistiques héritées des précédentes époques d'innovation technologique.

L'arrivée d'un nouveau support média dans les milieux de la presse n'est pas anodin : il faut garder à l'esprit la disparition des actualités cinématographiques à la fin des années 60, disparition liée à la généralisation des postes de télévision dans les foyers français. Ce phénomène a contribué à alimenter la désaffection des salles et la crise du cinéma national qui a nécessité un déploiement d'énergies considérable pour le maintenir à flots.

Extrait du dossier
des 'Enjeux de la cyberpresse'
Par Muriel Courjal et Michel Prik
Consultable en ligne sur www.aevll.org

Hommage à Jean Harnois -Ciné 1959-

Nous apprenons la disparition de Jean Harnois, cadreur de renommée internationale qui vient de nous quitter.

Un résumé de son parcours est paru à l'adresse : www.tournages-lesite.com/pages/actualite/actualite/jharnois.html

A paraître également dans le numéro 525 du 15 septembre 2002, de la revue Le technicien du film.

Le comité directeur de l'AEVLL s'associe à la douleur de sa famille et de ses proches

Communiqué de Reporter Sans Frontières

Améliorer la sécurité des journalistes en zones de conflit ou de tension

Des propositions concrètes sur l'assurance et le matériel de protection des journalistes indépendants

Reporters sans frontières, FreeLens et l'ANJRPC ont organisé, le 6 septembre 2002, lors de la 14e édition du Festival International du photojournalisme, VISA POUR L'IMAGE - Perpignan, une conférence-débat sur le thème de la sécurité des journalistes.

A cette occasion, les organisations ont fait des propositions concrètes :

- Une convention d'assurance à l'usage des journalistes free-lance à souscrire auprès de Reporters sans frontières.

Les journalistes indépendants vont enfin pouvoir bénéficier d'une assurance à un tarif très abordable. Les photo-reporters, journalistes et pigistes indépendants sont ainsi couverts par une assurance lorsqu'ils sont en mission professionnelle à l'étranger ou en France pour une durée maximale de 90 jours consécutifs. Les garanties sont déclinées sous la forme de 3 options : l'option 1 (3 € par jour) permet de bénéficier d'une garantie assistance. Les options 2 et 3 (6 € et 7,5 € par jour) permettent de bénéficier d'une garantie assistance et d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité résultant d'un accident survenu pendant la

mission. Le montant des capitaux est plus important dans l'option 3.

- La possibilité de prêt de gilets pare-balles, identifiés "PRESS", par l'intermédiaire de Reporters sans frontières.

Les gilets sont prêtés aux reporters sur présentation de leur titre de voyage et d'une pièce d'identité, après dépôt d'un chèque de caution. Ils sont accompagnés d'une carte d'urgence qui précise les contre-indications médicales du journaliste et les coordonnées des personnes à contacter en cas de problème.

Les organisations ont également présenté un document "Informations et recommandations sur la sécurité des journalistes en zones de tension, en France et à l'étranger", qui répertorie des renseignements pour les journalistes se rendant en zones sensibles.

Ce document est destiné à être diffusé par les médias eux-mêmes, auprès de leurs salariés ou de journalistes qui leur proposeraient des sujets. Distribué avec le Guide pratique du journaliste édité par Reporters sans frontières et l'Unesco, il apporte des réponses concrètes à certains des principes énoncés dans la charte sur la sécurité des journalistes en zones de conflit ou de tension, déjà adoptée par Reuters, France 2, RFI, RTL, L'Express, Le Journal du Dimanche, Sud Ouest, Les DNA, etc.

Cette charte dégage un certain nombre de propositions utiles autour des huit principes suivants : engagement des médias, des pouvoirs publics et des journalistes à rechercher systématiquement les moyens de mesurer et de limiter les risques encourus, départ du journaliste de son plein gré, expérience de terrain, préparation préalable, équipement adéquat, assurance couvrant la maladie, le rapatriement, l'invalidité et le décès, soutien psychologique et protection

juridique du reporter.

La charte sur la sécurité des journalistes en zones de conflit ou de tension a été élaborée en mars 2002 par Reporters sans frontières avec le concours du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de représentants des ministères français des Affaires étrangères et de la Défense, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'UNESCO, de syndicats de journalistes (Confédération française démocratique du travail - CFDT et Syndicat national des journalistes - SNJ), du World Press Freedom Committee, ainsi que de médecins et du groupe d'assurances IPS Bellini-Gutenberg.

En 10 ans, 531 journalistes ont trouvé la mort, dont près de la moitié en zone de conflit, principalement en Algérie, au Rwanda, dans les Balkans et en Colombie. 73 % des journalistes tués en missions périlleuses ont été délibérément pris pour cibles. Les premiers touchés sont les journalistes des agences de presse et de la presse écrite (61 % des tués).

Les journalistes locaux représentent 87 % de l'ensemble des tués. Après l'hommage rendu à leur courage, il est temps de prendre les mesures nécessaires pour limiter les risques encourus sur le terrain par les reporters.

Tous les documents sont téléchargeables sur www.rsf.org et freelens.France.free.fr

Reporters sans frontières, 5 rue Geoffroy Marie, 75009 Paris. Lucie Morillon Tél. : 01 44 83 84 74 / Fax : 01 45 23 11 51, communication2@rsf.org, www.rsf.org

ANJRPC, 121 rue Vieille du Temple, 75003 Paris. Tél. : 01 42 77 83 74 anjrpc.free.fr - anjrpc@free.fr

FreeLens-France, 3 rue Simard 75018 Paris. <http://freelens.france.free.fr> - national.freelens@free.fr

Communiqué de la SAIF

Cher(e) collègue,

Comme vous le savez peut-être déjà, la SAIF (Société des Auteurs d'Images Fixes) est la société des photographes. Elle a pour objectif prioritaire de percevoir les droits "collectifs" et de vous les répartir. Il s'agit de certains de vos droits d'auteur que vous ne pouvez pas percevoir directement, ni par vous-même, ni par votre Agence ou votre Agent (donc aucune interférence avec votre fonctionnement habituel : la SAIF ne se mêle pas de vos affaires).

C'est une réalité imposée par la loi. Nous avons déjà eu l'occasion de vous présenter le droit de reprographie : (photocopies de vos images dans les lieux publics) et la rémunération pour copie privée audiovisuelle : (prélevé sur la vente des cassettes vidéo vierges). Maintenant, se met en place la COPIE PRIVEE NUMERIQUE : prélevée sur les supports vierges numériques (CD-R, CD-RW, DVD-R, ... et bientôt les disques durs). L'enjeu pour vous est encore plus important, car les ventes de ces supports explosent actuellement, et les pratiques de copie privée numériques d'images fixes sont bien

supérieures à celles des cassettes vidéo.

Il est évident que la part de l'image fixe est très importante. D'ailleurs, elle a été reconnue par un vote au Parlement il y a tout juste un an (loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, article 15, J.O. du 18 juillet 2001). La place de l'image fixe y est ainsi validée sans ambiguïté. Les sommes en jeu pour notre profession vont être considérables.

VOUS ETES TOUS CONCERNES

La Commission BRUN BUISSON chargée de fixer les tarifs de copie privée a mis à son ordre du jour la fixation du barème de l'Image Fixe pour la COPIE PRIVEE NUMERIQUE.

Elle y travaille en ce moment. Désormais, beaucoup lorgnent sur les droits "collectifs" des photographes, pour se les accaparer. Le risque majeur, à défaut d'une adhésion massive des auteurs photographes au sein de la SAIF, c'est de voir leur rémunération leur échapper au seul profit de leurs diffuseurs (éditeurs de livres et de presse) voire d'autres sociétés d'auteurs.

Une seule solution pour être certain de recevoir ces sommes, qui seront désormais perçues dans un délai très court : que tous les photographes rejoignent la SAIF, la Société

des Auteurs d'Images Fixes, leur société d'auteurs! La SAIF doit pouvoir peser de tout son poids dans ce dossier, pour que les auteurs gardent le contrôle sur leurs droits. Elle est l'outil indispensable à votre défense, à la perception et la répartition de vos droits collectifs.

Nous sommes maintenant plus de 2300. Il est URGENT que vous adhérez rapidement, il en va de la survie de tous les photographes, de notre profession. Vous pouvez aller sur le site <http://saif.free.fr> où vous pourrez voir la liste des membres, et télécharger l'acte d'adhésion, le remplir en 2 exemplaires, et nous l'adresser avec un chèque de 15,24 euros (payables une fois pour toute, il n'y a pas de cotisation),

Vous pouvez aussi nous demander le dossier à vous envoyer par la poste.

Olivier BRILLANCEAU
directeur général SAIF 121, rue Vieille du Temple 75003 PARIS
Tél : 01 44 61 07 82 - Fax : 01 42 77 24 39
saif@free.fr <http://saif.free.fr>

Marc GARANGER secrétaire
Tél. : 33 1 42 77 90 85 - Fax 33 1 42 77 45 20
marcgarangerSaif@aol.com

Programme des conférences du satis 2002

PROGRAMME DES CONFERENCES TECHNIQUES BROADCAST-ENTREPRISES

Le Comité de Programme

Alain Delhaise, Consultant

Philippe Dumas, Responsable technique régional de France 3 PIC

Gilbert Dutertre, Chargé de mission sur la conservation et la valorisation à l'INA

Christian Hugonnet, Consultant

Vincent Lamy, Président Directeur Général de Riff-GLpipa et Co-Président de la FICAM

Stéphane Merires, Directeur Broadcast chez TPS

Matthieu Sintas, Responsable du secteur captation et création à la CST

Emmanuel Tournes, Directeur Général de E-Majuscule

Mardi 22 octobre matin Le watermarking et ses applications

Watermarking : Le piratage tombe-t-il à l'eau ?

En quoi consiste le watermarking, les principes de base.

Applications en contrôle des droits et dans le domaine de la synchronisation audio-vidéo.

Mardi 22 octobre après-midi L'apport des réseaux en audiovisuel

Première session

Un système vidéo ne serait-il qu'un simple SAN ?

Analyse du rapprochement des architectures des systèmes vidéo avec les réseaux informatiques de type SAN (Storage Area Network).

Deuxième session

Atelier réseaux d'entreprise

Présentation d'exemples d'architectures réseaux Intra ou Extranet pour des applications de type conférences, présentations, visioconférences....

Mercredi 23 octobre matin La qualité audionumérique

Qualité du signal audio et compatibilité descendante des Formats Multicanal

Etat des lieux de la compatibilité descendante 5+1 jusqu'au mono.

Utilisation des métadatas en audio.

Uniformisation de l'appréciation des niveaux sonores, de la prise de son à la diffusion.

Président de séance : Francis Hericourt,
Directeur Technique France 2

Mercredi 23 octobre après-midi La gestion des ressources et des archives audiovisuelles

Première session

Le stockage et la gestion des ressources audiovisuelles

(Partie théorique et pédagogique)

Présentation des différents types de supports de stockage de masse.

Le standard d'identification unique des programmes audiovisuels : l'UMID (Unique Material IDentifier).

Les problèmes posés par la gestion des ressources audiovisuelles.

Deuxième session

La gestion des ressources AV en entreprise (Partie plus pratique et informative) - Exemples choisis dans des domaines variés et complémentaires.

Jeudi 24 octobre matin L'affichage des images

Les progrès récents réalisés dans le domaine de l'affichage des images

Présentation des principales techniques d'affichage :

cristaux liquides, plasmas, micro-miroirs (DLP), D-ILA...

Atelier : équipement d'une salle audiovisuelle selon sa taille, son utilisation...

Jeudi 24 octobre après-midi Ateliers montage et création DVD

Première session

Atelier : Montage et trucage à la carte

Animateur : Gilles Flourens (INA)

Deuxième session

Atelier : La création d'un DVD, à la portée de tous

Animateur : Jean-Baptiste Neyrac (Neyrac Interactive)



Gabriel Harrison
L'enfant sauveur portant la Croix, circa 1850.
Coll. George Eastman House, Rochester

CORPUS CHRISTI Les représentations du Christ en photographie - 1855-2002

4 octobre 2002 - 5 janvier 2003

Une exposition réalisée par le Musée d'Israël de Jérusalem et présentée par Patrimoine photographique avec le concours de la Direction de l'architecture et du patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication.

**Patrimoine photographique Hôtel de Sully 62, rue Saint-Antoine
75004 PARIS M° Bastille ou Saint-Paul Tél. : 01 42 74 47 75 -
Ouvert tous les jours sauf le lundi, de 10h à 18h30 - Entrée : 4 € -
Tarif réduit : 2,5 € www.patrimoine-photo.org**

Depuis l'avènement de la photographie, des artistes se sont constamment, mais individuellement, attachés à la représentation de la Bible. Leurs images constituent autant de jalons dans l'histoire du médium. Pourtant, en dépit de leur grand nombre, aucune étude sérieuse n'a appréhendé cet aspect fascinant et intrigant de la photographie. L'une des raisons les plus probables de cette lacune

réside probablement dans la grande variété des réactions émotionnelles et spirituelles susceptibles d'être provoquées par leur exploration et leur exposition. Une grande majorité des photographes ont été et sont encore de confession chrétienne. Toutefois, cette exposition ne prétend pas répertorier les artistes en fonction de leur foi ou de leurs appartenances et convictions religieuses. Elle n'établit pas non plus de différence entre les artistes catholiques, pour lesquels l'image tient une grande place - car la représentation est l'un des aspects majeurs du prosélytisme religieux -, et les Protestants, pour lesquels le verbe revêt une importance supérieure. Bon nombre des images qu'ils ont réalisées se situent quelque part entre le sacré et le profane. Leur trait commun est de jouer sur le registre des croyances chrétiennes, où l'émotion joue un rôle déterminant. L'exposition ne comporte pas de photographies d'églises ou d'objets religieux et, à quelques exceptions près, aucune image de procession ou de liturgie, lesquelles seraient purement documentaires. Le choix fut fait de retenir plutôt des images résultant d'une approche subjective, fruits d'une intention et d'une interprétation artistiques. Lorsque l'on traite d'un sujet aussi sensible que peut l'être la religion, il est difficile de s'assurer que nul ne s'en offenserait. Soucieux de ne pas heurter les sentiments du visiteur croyant, les organisateurs ont veillé à ce que l'exposition développe uniquement une étude artistique et historique, sans manquer de respect à quiconque. Avec cette exposition, le département de photographie du Musée d'Israël à Jérusalem ambitionne de dévoiler des zones inexplorées et quelque peu hasardeuses de l'histoire de la photographie. A travers une sélection d'environ 150 photographies relatives à la vie de Jésus-Christ et au Christianisme, l'exposition sera la première du genre exclusivement consacrée au sujet.

Rencontrez l'AEVLL sur le Stand G77 au Satis du 22 au 24 octobre 2002

www.satis-expo.com



SATIS 2002 : 20 ans d'innovations

SATIS 2002

Le Salon des Technologies de l'Image et du Son

Depuis 20 ans, le salon du Satis vit en phase avec le cinéma et la télévision. C'est ainsi qu'il fut possible de découvrir en France quelques-unes des innovations techniques les plus marquantes de ce secteur.

La 20ème édition du Satis se tiendra cette année du 22 au 24 octobre 2002 à Paris Expo, Porte de Versailles. Plus de 25 000 visiteurs européens sont attendus sur ce salon unique en France, dédié à l'ensemble des solutions de production et de diffusion multimédia.

Le Satis offre un panorama exhaustif des solutions, produits et services dans les domaines de l'image et du son destinés aux marchés du Broadcast, de la communication d'entreprise et de l'Internet : 350 exposants, 750 marques sur 24 000 m² d'exposition.

Rendez-vous et temps forts du Satis 2002 :

Des conférences, expositions thématiques, rencontres et démonstrations sont organisées avec les meilleurs experts du marché.

En parallèle des conférences techniques qui attirent chaque année plus de 250 auditeurs, le Satis organise pour la première fois des conférences "Solutions Entreprises" qui ont pour but d'informer

les entreprises sur les solutions, services et produits multimédia du marché et de les guider ainsi dans leurs investissements.

La soirée des 12èmes SatisFecit récompensera les innovations technologiques les plus récentes et novatrices dans les domaines de l'image et du son - une soirée exceptionnelle lors de laquelle le Satis soufflera ses 20 bougies !

Des espaces dédiés :

- l'espace photo numérique professionnel, un nouvel espace qui reflète le rapprochement des univers de la vidéo et de la photo grâce au numérique.
- l'espace audio où plus de 200 marques seront représentées, accueillera cette année une exposition sur le thème " 60 ans d'enregistrement magnétique ". Des premiers enregistrements stéréo sur bande, réalisés à Berlin il y a 60 ans, en passant par l'enregistreur à fil, jusqu'aux derniers soubresauts d'une si singulière technologie, cette exposition évoquera la fabuleuse aventure du magnétophone.
- l'espace lumière, lieu privilégié de présentation et des dernières innovations en matière d'éclairage professionnel.
- l'espace cinéma, espace unique consacré aux matériels et

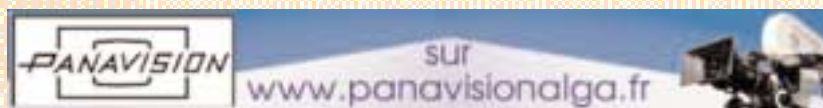
technologies relatifs à l'univers du Cinéma, présentera une partie de la collection privée de caméras couleur de Bernard Tichit. Cette collection couvre une période de 40 ans et compte quelques modèles rares... .

- l'espace e-cast rassemble toutes les techniques de création et de diffusion de contenus en matière de Streaming et de Web TV.
- le Pavillon Anglais contribue au développement des fabricants anglais sur le marché français, en créant autour de leurs produits une véritable dynamique. L'année passée, cet espace avait déjà accueilli une dizaine de sociétés.

Le Satis sur Internet :
www.satis-expo.com

**Rendez-Vous
le 23 octobre
de 18H à 21H
pour le pot de
l'Amitié
Stand G77**

PARTENAIRES DE L'AEVLL



Les opinions émises dans cette lettre d'information n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction de tous les articles insérés dans la présente lettre demeure soumise à l'autorisation du Comité Directeur de l'association

Lettre d'information de l'AEVLL - Siège social :

ENS LOUIS LUMIERE rue de Vaugirard - BP 22 - 93163 NOISY le GRAND Cédex

Directeur de la publication : Gilles FLOURENS

ISSN n° 1297-1871